



AVRIL 2024 - n°4

**SOLIDAIRE AVEC LE  
PEUPLE UKRAINIEN**

# Le Dechynois



**La commune poursuit sa  
politique environnementale**

## SOMMAIRE

### PAGE 2

Retour en images

### PAGE 3

De vous à moi

### PAGES 4 À 5

La commune poursuit sa politique environnementale

### PAGE 6

Centre Socio-Culturel

### PAGES 7 A 10

Questionnaire détachable  
Petite enfance

### PAGE 11

Cadre de vie

### PAGE 11

Urbanisme

### PAGE 13

Informations travaux

### PAGE 14

Agenda

### PAGE 15

Expression politique

### PAGE 16

Marché des Producteurs

# Retour en images

## Exposition de La Palette Dechynoise



Les 16 et 17 mars, La Palette Dechynoise, nous a proposé, pour la deuxième année consécutive une exposition de peintures réalisées par les membres de l'association. Cette année, l'association a également exposé les œuvres d'une invitée de marque, la pastelliste Christine MARIE (photo à droite) dont les toiles sont d'un troublant réalisme.

## Assemblée générale des Anciens parachutistes

L'association des Anciens Parachutistes a organisé son assemblée générale, le 16 mars dernier. Ce temps de convivialité a ensuite été suivi par un repas.



## Mise à l'honneur des doyens au repas des aînés

Dimanche 24 mars, nos aînés se sont retrouvés autour du traditionnel repas qui leur est offert par la municipalité.

Cet évènement qui se veut festif et chaleureux a rassemblé près de 200 convives autour d'un bon repas préparé par l'équipe de restauration de la commune.



A cette occasion, Jean-Michel SZATNY, Maire de Dechy, et Monique PASTORET, son adjointe, ont mis à l'honneur Madame Anna PEPLINSKI et Monsieur Gilbert LEGRAND, les deux doyens présents lors de ce repas.



Le mois d'avril correspond à la période où les élus se prononcent sur le budget municipal de l'année. Le rapport d'orientations budgétaires présenté lors du débat d'orientations budgétaires en mars, ayant donné lieu à une délibération, a permis aux élus d'obtenir plus d'informations sur la capacité financière de la collectivité et de prendre ainsi les bonnes décisions budgétaires en fonction de leurs contraintes.

Malgré un contexte contraint, les chiffres, qui viennent de nous parvenir, confirment une gestion rigoureuse des deniers publics.

L'épargne brute fait apparaître un excédent qui permet de réaliser nos projets. Comme indiqué lors du dernier conseil municipal, nous avons fait le choix de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux, tout en présentant un programme ambitieux pour 2024 tant sur la gestion du budget de fonctionnement que sur le développement de notre budget d'investissement. Un programme d'investissement qui portera entre autres sur :

- L'aménagement de la place de l'Égalité;
- Les travaux de voirie (rue Célestin Leduc et Avenue des Poilus);
- La réfection de la salle des fêtes;
- La poursuite de la mise en conformité et de l'isolation des bâtiments communaux.

**Jean-Michel  
SZATNY**  
Maire de Dechy



Ces projets se feront, je le répète, sans augmentation de la fiscalité locale. La ville de Dechy a fait le choix de ne pas augmenter les impôts. Cette décision de ne pas impacter le contribuable, qui subit déjà une conjoncture difficile, n'est possible que grâce à une vraie rigueur budgétaire.

Ainsi, les taux restent les mêmes pour la taxe sur le foncier bâti et pour la taxe sur le foncier non bâti.

Tout cela se fera aussi sans réduire la quantité ni la qualité des services aux Dechynois.

Mensuel d'informations  
De la Ville de Dechy

**Le Dechynois**

Directeur de la publication :  
Jean-Michel SZATNY  
Conception :  
Service Communication  
Impression :  
IDJ  
Tirage : 2400 exemplaires

Mairie de Dechy  
Place Jean Jaurès  
59187 Dechy  
03 27 95 82 00

Votre Maire,  
**Jean-Michel SZATNY**

# La commune poursuit sa politique enviro

## Engazonnement du cimetière : L'alternative douce au désherbage



Dans le but d'utiliser zéro produit phytosanitaire, la Ville de Dechy s'est engagée dans une démarche écologique et passe aujourd'hui un nouveau cap en végétalisant le cimetière.

La loi LABBÉ de 2014, interdit aux collectivités l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces verts. Un arrêté du 21 janvier 2021, a élargi cette interdiction aux cimetières « hors produits de biocontrôle à faible risque ou utilisables en agriculture biologique ». La Ville de Dechy a décidé de répondre à ce nouveau défi en proposant une alternative d'entretien plus respectueuse de la nature et de l'environnement.

La Ville repense ainsi ce lieu de recueillement cher à tous, en redonnant sa place au végétal et en renouvelant ses méthodes d'entretien. Cette nouvelle flore dans notre cimetière prendra donc sa place au fil des mois et des années à venir.

### 4000 m<sup>2</sup> de terrain à engazonner

Le choix qui a été fait, pour l'engazonnement du cimetière, est de ne pas détruire le sol et de garder une base compacte pour le passage des véhicules des ouvriers. Pour que l'allée garde ainsi sa portance, les services municipaux ont purgé une bonne partie des graviers disposés en surépaisseur dans les allées sur près de 4000 m<sup>2</sup>, tout en laissant une couche suffisante pour assurer la stabilité du terrain.

C'est un gazon à pousse lente qui a été choisi, ne nécessitant que quelques tontes par an.

L'enherbement est une alternative au désherbage chimique et mécanique

### Pourquoi choisir l'engazonnement ?

La Ville poursuit sa politique d'amélioration du cadre de vie dans le respect des contraintes sanitaires et environnementales.

L'engazonnement du cimetière est une alternative douce à l'entretien mécanique et chimique et regroupe plusieurs objectifs.



## Réduire le temps d'entretien et les risques liés au désherbage pour les agents

L'entretien manuel ou mécanique est souvent long et fastidieux. De plus, il peut provoquer des troubles musculosquelettiques pour les agents en charge de cette mission. La végétalisation du cimetière est une solution douce pour stopper ces tâches souvent contraignantes et les risques qui y sont liés.

## Favoriser la biodiversité

Le développement du végétal dans les cimetières répond également aux enjeux de changement climatique (lutte contre l'érosion des sols, réduction de l'effet îlot de chaleur des zones trop minéralisées, ...) et constitue une opportunité pour créer un lieu propice à la biodiversité.

## Une question de santé publique

Longtemps, les produits phytosanitaires ont été utilisés comme outil pour l'entretien des cimetières pour leur faible coût et leur rapidité d'utilisation. Les conséquences sur la santé publique, les sols et les eaux n'étaient alors que très peu connues.

## La ville poursuit sa politique en faveur de la transition écologique

Depuis de nombreuses années, la ville de Dechy construit sa politique environnementale pour répondre efficacement au défi de la transition écologique. Elle a déjà mis en place de nombreuses actions en ce sens. Elle a, par exemple, créé des zones de gestion différenciée à plusieurs endroits de son territoire (au Parc à Bois ou encore aux entrées de ville notamment). En décembre dernier, la Ferme Jacquart a accueilli une micro forêt urbaine de près de 2800 arbres. De nouveaux ateliers sont d'ailleurs prévus au printemps avec les enfants. La végétalisation du cimetière s'inscrit donc dans cette même logique.

## Que dit la loi LABBÉ ?

La loi LABBÉ du 6 février 2014 encadre l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble du territoire national et, depuis le 1er janvier 2017, elle interdit aux collectivités l'usage des pesticides chimiques de synthèse pour l'entretien des espaces verts et de la voirie.

## Que dit l'arrêté du 15 janvier 2021 ?

L'arrêté du 15 janvier 2021 élargit l'interdiction des produits phytosanitaires à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 dans tous les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif comme les cimetières, les stades ou autres lieux de vie.

## Que fait la commune pour l'environnement ?

Depuis de nombreuses années, la Ville de Dechy :

- a supprimé complètement l'utilisation des produits phytosanitaires;
- a réhabilité une cuve de récupération d'eau de pluie de 157 000 litres afin d'être autonome dans l'arrosage et l'entretien des voiries;
- privilégie l'action manuelle ou thermique grâce notamment à l'acquisition d'un Kersten (désherbeur mécanique), d'un désherbeur thermique ou encore d'un vélo désherbeur;
- remplace les plantes annuelles ou biennuelles par des plantes vivaces et des graminées à hauteur de 90% selon les massifs;
- entretient 5 zones de gestion différenciée (environ 3 hectares) sur l'ensemble de son territoire favorisant ainsi la biodiversité et la préservation de certaines espèces vivantes menacées.

# Centre Socio-Culturel

## Les ALSH ont mis l'ambiance sur le parvis de la Mairie



Qui dit vacances, dit Accueil de Loisirs. Et en cette période de carnaval quoi de mieux que de se déguiser et se maquiller. Il y en avait pour tous les goûts.

Les enfants ont ainsi proposé plusieurs chorégraphies qu'ils ont réalisées, sur le parvis de l'hôtel de ville.

Ils ont eu la chance d'avoir été accompagnés par un soleil radieux.

### INSCRIPTION POUR LES ALSH DE JUILLET ET AOÛT

Les ALSH de juillet et de août se dérouleront du 8 au 26 juillet et du 5 au 23 août. Les inscriptions se font dès à présent sur la plateforme MyPerischool jusqu'au 10 mai inclus.

## Le secteur Petit enfance a besoin de votre avis

Vous êtes les parents d'un enfant né depuis janvier 2020. Dans une démarche d'amélioration de ses services, le Centre Socio-Culturel souhaite recueillir vos attentes et vos besoins dans le secteur de la Petite enfance, afin de vous proposer de nouvelles actions pour vous et vos enfants.

Ce questionnaire est à déposer à l'accueil de la Mairie ou du Centre Socio-Culturel (rue Saint-Venant).

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec Betty CATRY, en stage au Centre Socio-Culturel autour de cette thématique.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour répondre à ce questionnaire :

- En version papier grâce à l'exemplaire joint à ce bulletin municipal en pages 7 à 10;
- En flashant le QR Code sur la page 7;
- En vous rendant sur le lien : [https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdrrq809Ylhw\\_gRFZapYW7FFZrWG4riiLIZqywUvw\\_QRVIpQ/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdrrq809Ylhw_gRFZapYW7FFZrWG4riiLIZqywUvw_QRVIpQ/viewform)

**Une réponse est attendue pour le 4 juin.**

Plusieurs réponses sont possibles.

*R.G.P.D. : Ce questionnaire est anonyme et ne contient aucune donnée personnelle.*

QUESTIONNAIRE  
DÉTACHABLE

**CCAS Dechy**  
Centre Communal d'Action Sociale

**Centre**  
Socio Culturel  
HENRI MARTEL DE DECHY

# PETITE ENFANCE



Répondez à ce  
questionnaire en ligne  
en flashant ce QR Code



Suivi par :

**Le Centre Socio-Culturel de Dechy**



03 27 95 82 27



Centre Socioculturel de Dechy



contact.csc@ville-dechy.fr

Le centre Socio-Culturel Henri Martel mène une enquête auprès des parents d'enfants nés depuis janvier 2020. Ce questionnaire a vocation à être un recueil de vos besoins et attentes en ce qui concerne le secteur de la petite enfance. L'analyse de celui-ci pourra donc nous apporter les éléments favorisant le développement et/ou la création d'actions à votre attention mais aussi en direction de vos enfants.

Ce questionnaire est à remettre en mairie ou au centre Socio Culturel rue Saint Venant. Vous pouvez aussi prendre contact avec Betty CATRY, qui effectue un stage autour de cette thématique au Centre Socio Culturel. Un questionnaire en ligne est aussi disponible [https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQL5drrq809YIhw\\_gRFZapYW7FFZrWG4ri1LIZqyUwv\\_QRVIpg/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQL5drrq809YIhw_gRFZapYW7FFZrWG4ri1LIZqyUwv_QRVIpg/viewform)

Ce questionnaire est anonyme, les données ne seront ni conservées ni traitées. ( réponses attendues pour le 4 juin )

Le temps de réponse est estimé à moins de 3 minutes.

Plusieurs réponses sont possibles.

- **Quelles sont vos principales préoccupations en tant que parent d'enfants de 0 à 3 ans ?**

- Santé
- Alimentation
- Éducation
- Modes de garde
- Droits
- Autres :

- **Connaissez-vous un lieu, des personnes ressources qui puissent vous informer sur ces sujets ?**

- Oui, lesquels :

- Non

- **De quelles aides auriez-vous besoin ?**

- Individuelle : Rencontres avec des professionnels. Permanences d'écoute, informations générales sur l'éveil des tout petits.
- Lieux ressources pour obtenir des informations sur la parentalité des 0-3 ans.
- Collective : Temps de rencontres d'échanges et d'informations avec d'autres parents.
- Aide dans la gestion du quotidien
- Médiation familiale (La médiation familiale permet de trouver une solution amiable à un conflit)
- Autres :

- **Participez-vous à des ateliers parentalité ?**

- Oui, lesquels ?

- Non

- **Connaissez-vous les ateliers de portage avec écharpe ? Comme le Rebozo**

- Oui
- Non

- **Allaitez-vous votre enfant ?**

- Oui
- Non

- **Pensez-vous avoir les bonnes techniques et les bonnes informations ?**

- Oui
- Non

- **Seriez-vous intéressé par l'apprentissage de massage de votre enfant/bébé ?**

- Oui
- Non

- **Aimeriez-vous des conseils quant à ces questions ?**

- Oui
- Non

- **Nous souhaitons proposer une semaine de la petite enfance, pensez-vous y participer ?**

- Oui
- Non

- **Quelles activités aimeriez-vous que votre enfant explore ?**

- Musique
- Activités manuelles
- Nature
- Activités de motricité
- Autres :

- **Connaissez-vous l'offre de mode de garde sur la commune ?**

- Oui
- Non

- **Votre enfant fréquente-t-il une crèche, halte-garderie, L.A.E.P. ou une Assistante maternelle ?**

- Oui lequel ?
- Non pourquoi ?

- **Si on vous propose un L.A.E.P., savez-vous ce que c'est ?**

- Oui
- Non

Un lieu d'accueil enfant-parent (L.A.E.P.) est un espace convivial qui accueille tous les enfants de moins de 6 ans avec leurs parents ou un autre adulte familial (grands-parents, proches...). C'est un espace de jeu et de discussion et un lieu de rencontre, pour les enfants comme pour les parents. Des accueillants, formés à l'écoute, sont présents pour vous. L'entrée est libre et sans inscription Il n'y a donc pas d'obligation et cela reste anonyme.

- **En ayant cette information, pensez-vous qu'il serait intéressant pour vous et votre enfant de fréquenter un L.A.E.P. ?**

- Oui
- Non (pourquoi ?)

- **Accepteriez-vous de faire partie d'un groupe de discussion qui portera sur la petite enfance et la parentalité ?**

Si oui laissez-nous vos coordonnées.

Merci à vous.

L'équipe du Centre Socio-Culturel Henri Martel.

## L'entretien de nos rues, c'est l'affaire de tous

Si les trottoirs relèvent presque tous du domaine public, leur entretien incombe au propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation.

Dans le cas d'un lotissement, chaque copropriétaire se doit d'assurer l'entretien de sa partie de trottoir. L'entretien du trottoir, situé devant un immeuble de plusieurs étages incombe au syndic de la propriété.

Si un accident survient à cause d'un manquement à l'obligation d'entretien du trottoir, vous pouvez être poursuivi par la victime.



### Quelques rappels nécessaires

#### Les horaires de tonte

Nous vous rappelons que les horaires de tonte sont réglementés par le décret n°2006-1099. Ces horaires sont les suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

En cas de manquement, vous encourez une amende de 68 € qui peut être majorée et atteindre 180 € dans les 45 jours.

#### Déjections canines

Comme, nous vous l'indiquions dans le numéro précédent, des bornes contenant des sachets à déjection canine sont à votre disposition dans toute la commune.

Vous encourez une amende de 135 euros pour le non-ramassage des déjections de votre animal.



### Entretien des caniveaux

En toutes saisons, vous devez assurer régulièrement le nettoyage du caniveau devant votre habitation, pour que le fil d'eau puisse se faire correctement.

## Urbanisme

### Enquête publique sur le projet photovoltaïque

Par arrêté du 14 février 2024, le Maire de Dechy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU).

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Monsieur DECOURCELLES Jean-Paul, Cadre Supérieur de la SNCF retraité, en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie de Dechy du 11 mars 2024 au 12 avril 2024 aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté en mairie dans sa version papier et sur le site internet suivant : [www.ville-dechy.fr](http://www.ville-dechy.fr); le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Dechy lors de deux demi-journées :

- Le samedi 06 avril de 9h à 12h
- Le vendredi 12 avril de 14h à 17h

Les observations peuvent également être déposées sur un registre dématérialisé (à l'attention du commissaire enquêteur) à l'adresse suivante :

[enquetepublique@ville-dechy.fr](mailto:enquetepublique@ville-dechy.fr)

L'avis d'enquête publique est affiché à la mairie de Dechy et sur le site du projet. Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus. Au terme de l'enquête, le PLU sera approuvé par délibération du conseil municipal.

# Déclaration préalable ou permis de construire : Quelles autorisations pour quels travaux ?

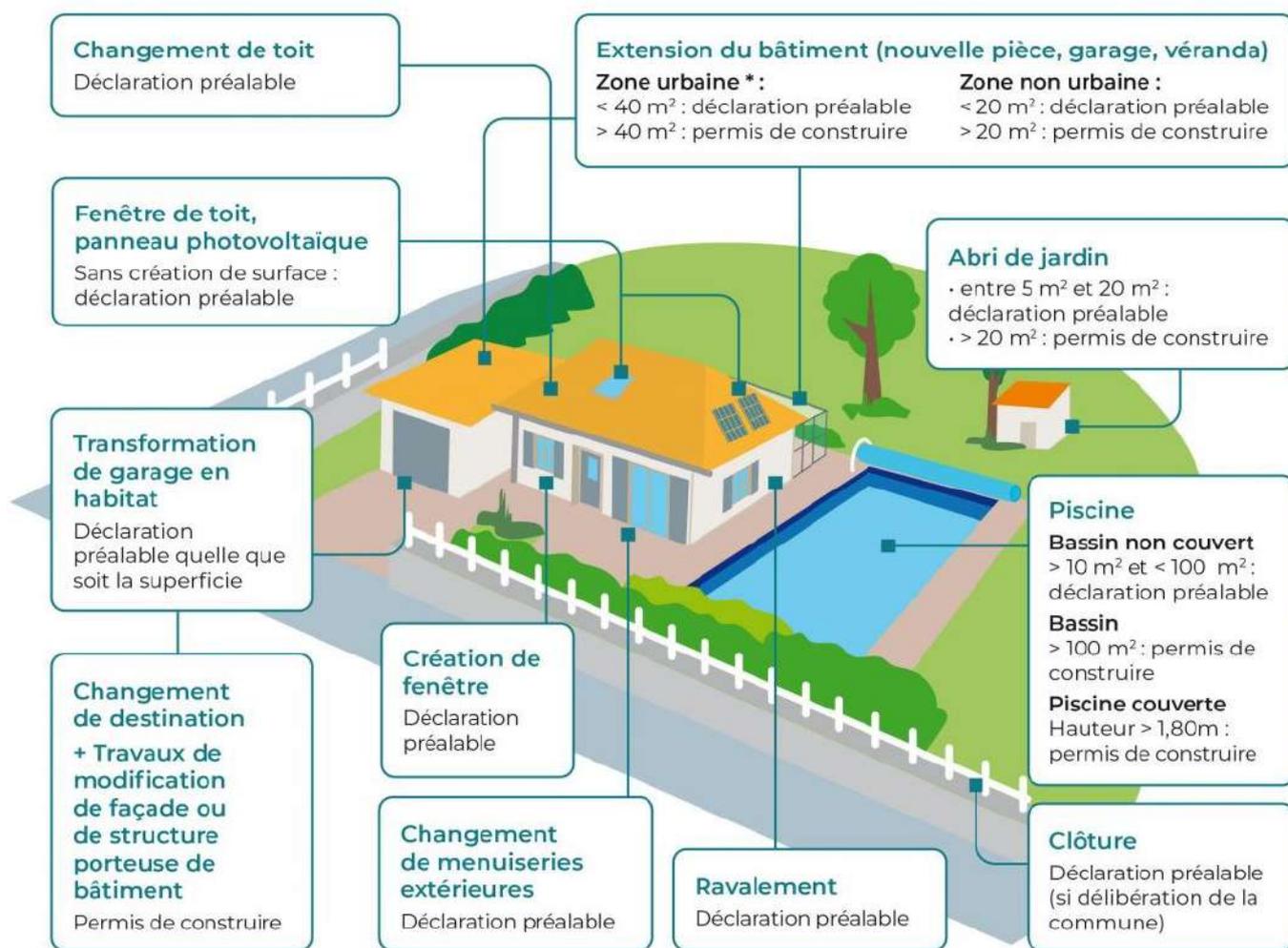
La réalisation de travaux dans votre habitation ou sur votre terrain donne lieu, le plus souvent, à des demandes autorisation d'urbanisme à effectuer en amont auprès de la commune.

Les travaux exécutés sans autorisation ou en méconnaissance des règles d'urbanisme constituent des infractions au code de l'urbanisme et aux règlements pris pour son application.

L'accord de l'administration doit être obtenu avant d'engager des travaux.

Le schéma ci-dessous présente globalement les différents travaux soumis à permis de construire ou à déclaration préalable. Il n'a aucun caractère indicatif. Le service urbanisme de la mairie se tient à votre entière disposition pour vous accompagner dans vos démarches et vérifier le type d'autorisation à déposer.

Nous vous rappelons que vous pouvez également faire vos démarches en ligne grâce au guichet de l'urbanisme. Vous retrouverez le lien sur [www.ville-dechy.fr](http://www.ville-dechy.fr) rubrique Urbanisme.



\* La zone urbaine est symbolisée par la lettre U dans les PLUS (Ua, Ub, ...)

Dans les périmètres « Monuments historiques » : toute modification est soumise à l'autorisation d'un architecte des Bâtiments de France.

Dans le cadre d'un permis de construire

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>
- Pour une extension supérieure à 20m<sup>2</sup> : si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser 150 m<sup>2</sup>, vous devrez passer par un architecte.

Attention : il y a des cas particuliers où le recours à l'architecte est également obligatoire.

## Travaux sur le réseau d'eau potable

Durant ce mois de mars, Douaisis Agglo a procédé à des travaux sur le réseau d'eau potable, rue de l'Égalité.

### Pourquoi ces travaux ?

Ces travaux sont entrepris par l'entreprise EHTP et commandités par Douaisis Agglo, qui gère le réseau d'eau potable sur la commune. Ils visent à rénover les canalisations de distribution d'eau potable et le système de raccordement.

Ces travaux nécessitent de barrer la route avec stationnement et passage piéton au droit des travaux interdits. (arrêté municipal 2024-n° 060-S).

Ils sont réalisés en amont de la future réfection de la voirie qui seront entrepris par la commune, lors du second semestre 2024.



Rue de l'Égalité

## Début des travaux d'enfouissement des câbles inter-éolien rue de Cantin et du 8 mai 1945



Avant les travaux

Rue de Cantin



Rue du 8 mai 1945

Depuis le 18 mars 2024, l'Entreprise EITF procède à des travaux d'enfouissement des câbles HTA inter-éolien, rue de Cantin. Ces travaux nécessitent de barrer la route dans les deux sens de circulation avec déviation par les rues adjacentes et les fermetures à la circulation. (arrêté municipal 2024-n° 068-S).

A partir du 8 avril 2024, la société Générale d'Electricité OLCZAK procédera à des travaux pour l'ouverture de fouilles et de terrassement en chaussée et en trottoir pour la pose de réseau souterrain HTA 240<sup>2</sup>AL pour injection du parc éolien du Moulin pour le compte d'ENEDIS.

Ces travaux nécessiteront la restriction sur section courante, l'empiètement sur chaussée, l'interdiction de stationner de 8h à 16h pendant la durée des travaux, et une limitation à 30km/h de la circulation (arrêté municipal 2024-n°078-S).

**Nous vous rappelons que l'ensemble des arrêtés municipaux est consultable sur**

[www.ville-dechy.fr](http://www.ville-dechy.fr)

# Informations Emploi

France Travail propose  
d'« Agir ensemble pour l'emploi »



France Travail, anciennement Pôle Emploi propose une journée de recrutement, le mardi 9 avril à la salle des fêtes de Dechy (rue de l'égalité).

De nombreuses entreprises seront présentes pour proposer des postes dans le secteur du transport, de la logistique, de l'industrie, des services à la personne, et en Insertion par Activité économique.

Vous habitez Dechy et vous êtes demandeur d'emploi ? Vous pouvez bénéficier de cette action.

Pour plus d'informations, prenez contact au plus vite avec votre conseiller France Travail.

Retrouvez toute  
l'actualité de la  
commune sur



[www.ville-dechy.fr](http://www.ville-dechy.fr)

## ***Thé dansant***

**Dimanche 12 mai de 14h à 20h**

**Salle des Fêtes (rue de l'Égalité)**

Organisé par les étudiants de l'IUT de Lens  
Animé par Amaury et son accordéoniste  
Jérôme DHAINAUT

Tarif : 8 euros avec 1 consommation offerte  
Réservation au 07.71.65.01.49 ou sur place  
Restauration sur place  
Tombola avec de nombreux lots à gagner

# Agenda

## ***Concert « Chantons »***

**Samedi 6 avril à 18h**

**Eglise Saint-Amand**

Organisé par Choralyre accompagné par la chorale  
Le Chœur du Moulin d'Arleux

Entrée libre et participation volontaire

## ***Braderie***

**Dimanche 7 avril de 8h à 15h**

Organisée par l'Amicale du Parc à Bois

## ***Auditions de l'École de musique***

### ***Concert de l'Harmonie municipale***

**Dimanche 7 avril à 15h**

**Salle des Fêtes (rue de l'Égalité)**

## ***Super loto***

**Dimanche 14 avril**

**Salle des Fêtes (rue de l'Égalité)**

Organisé par l'US Dechy

Ouverture des portes à 12h et début des jeux à 15h

Tarif unique 24 cartons = 20 €

(planche de 12 € spéciale pour les enfants)

Réservation au 06.82.71.74.73 ou au 06.13.25.08.79

## ***Marché des producteurs***

**Dimanche 21 avril de 8h à 14h**

**Ferme Jacquart**

Rue Victor Hugo

## ***Collecte de sang***

**Jeudi 25 avril de 15h à 19h**

**Salle des Fêtes (rue de l'Égalité)**

Organisée par les Donneurs de sang Dechy Guesnain

Privilégiez la prise de rendez-vous en ligne

sur <https://dondesang.efs.sante.fr/>

## ***Cérémonie commémorative de la journée du***

### ***Souvenir des victimes de la déportation***

**Dimanche 28 avril**

RDV à 10h45 sur le parvis de la Mairie  
pour un départ du cortège à 11h

## ***Brocante de la Longue Borne***

**Dimanche 12 mai de 8h à 17h**

Organisée par Le Collectif Famille

Rues Thorez et Martel

(entre les rues Weissensée et Jean-Loup  
Chrétien)

Inscriptions : samedi 27 avril de 9h à 14h pour  
les riverains

De 14h à 16h pour tout le monde

Samedi 4 mai de 9h à 16h pour tout le monde

Tarif : 3 euros les 2 mètres

## GROUPE MAJORITAIRE «*POUR DECHY, CONTINUONS ENSEMBLE*» - 22 ÉLUS

Le printemps arrive doucement et le mois d'avril démarre très fort pour la vie associative de Dechy avec notre tournoi international de football qui va rassembler 14 équipes de 5 nationalités différentes. Les associations Dechynoises sont toujours très actives pour animer la vie sociale par leurs actions collectives qui rassemblent des personnes qui ne se seraient sans doute pas rencontrées autrement.

L'ensemble de l'équipe municipale se concerte et réfléchit à comment les soutenir au mieux dans un contexte toujours aussi contraint financièrement.

Les associations peuvent obtenir des subventions, et la municipalité en fait partie, destinées à les aider à condition d'en faire la demande et de remplir un dossier étudié lors d'une commission.

Elles peuvent être accordées en numéraire, une somme ainsi est allouée chaque année et fait l'objet d'une délibération en conseil municipal.

À Dechy, nous octroyons également le prêt gratuit d'une salle afin de faciliter le fonctionnement de leur association.

Notre volonté politique est d'aider le développement du tissu associatif en soutenant leurs projets et nous pouvons les accompagner dans la recherche d'autres sponsors ou autres partenaires financiers privés ou publics.

Il faut savoir que pour 2023, 152 468,71 € euros ont été attribués au milieu associatif.

Nous vous encourageons à vous inscrire au sein de l'une d'elles afin de perpétuer le bénévolat si important pour le bien vivre ensemble en société

Le Groupe Majoritaire Municipal

---

## GROUPE MINORITAIRE «*UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE*» - 7 ÉLUS

Chères Dechynoises, Chers Dechynois,

Lors du conseil municipal ordinaire du jeudi 15 février 2024, auquel notre groupe d'opposition a participé, nous avons été confrontés à une situation délicate. Nous avons demandé des explications sur la nécessité de voter une décision « en urgence », sans avoir eu l'occasion de débattre et de proposer des solutions alternatives.

Face au manque de réponse et de dialogue constructif, notre groupe a pris la décision de s'abstenir. Sachant, qu'il fallait voter cette délibération apparemment avant le prochain conseil. Nous aimerions pouvoir échanger nos idées, apporter des solutions et notamment proposer de voter ce type de délibération lors du dernier conseil municipal de l'année, pour débiter l'année suivante sans délai contraint. Malheureusement, il nous a été rappelé que notre rôle se limitait à voter, sans aucune possibilité de débattre.

L'abstention, terme souvent mal compris, ne reflète pas nécessairement de l'incompréhension ou de l'incompétence. En réalité, s'abstenir signifie simplement ne pas prendre part à un vote, sans exprimer un choix clair en faveur ou contre une décision.

Il est important de rappeler que c'est à chacun d'entre nous, en tant que citoyens, de juger de la raison pour laquelle nous nous abstenons lors d'un vote. Cela peut être dû à diverses raisons, telles qu'un manque d'informations, des enjeux mal compris, ou encore un désaccord avec la forme ou le fond d'une décision.

Nous souhaitons pouvoir continuer à défendre les valeurs du CCAS et du centre socioculturel, et nous nous engageons à rester à l'écoute de vos préoccupations et à agir pour le bien-être de notre commune.

Nous espérons que nos actions seront entendues et prises en compte, afin de construire ensemble un avenir solidaire et prospère pour tous les habitants de notre commune.

Bien à vous,

Le groupe d'opposition  
« Une Equipe à votre écoute »

Mail : [uneequipeavotreecoute@outlook.fr](mailto:uneequipeavotreecoute@outlook.fr)

 Une équipe à votre écoute

DIMANCHE  
21/04

# MARCHÉ DES PRODUCTEURS

8H - 14H

FERME JACQUART  
16 rue Victor Hugo à Dechy

